

FICHE D'INFORMATION SUR LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE



CANADIAN CENTRE
FOR WOMEN'S
EMPOWERMENT

CENTRE CANADIEN
POUR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE (VEFT)?

La **violence économique facilitée par la technologie (VEFT)** est un acte abusif utilisant des outils et des plateformes numériques pour contrôler ou exploiter les ressources économiques d'une personne. Il s'agit d'une forme de violence économique dans laquelle un comportement coercitif et contrôlant vise à limiter l'indépendance économique d'une personne, y compris l'exploitation économique, le contrôle économique et le sabotage de l'emploi.

Il s'agit également d'une forme de **violence fondée sur le genre facilitée par la technologie**, où tout acte violent et abusif est perpétré à l'aide de la technologie, y compris par l'intermédiaire des appareils numériques ou dans des espaces numériques.

La VEFT est parfois confondue avec la **maltraitance financière facilitée par la technologie**. La VEFT est plus large que son homologue en matière de maltraitance financière, car elle comprend une gamme plus large d'actes abusifs visant à nuire, exploiter ou limiter les ressources financières d'une personne, souvent liés à l'utilisation de services financiers, d'applications bancaires en ligne et d'autres activités financières comme arme.

Bien que n'importe qui puisse être victime de VFGFT, les immigrantes, les nouvelles arrivantes, les réfugiées, les jeunes, les aînées et les victimes-survivantes handicapées ou issues de communautés autochtones, racialisées rurales et du Nord sont plus souvent à risque.

Prévalence

Environ

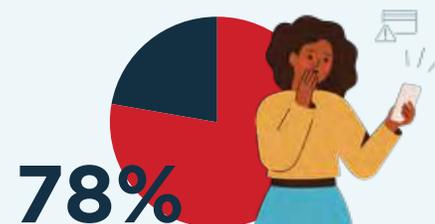


95% des victimes de violence familiale sont victimes de violence économique¹.



95% des travailleurs de première ligne ont déclaré avoir travaillé avec une survivante victime de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT), le harcèlement, les menaces et suivre les déplacements de quelqu'un étant les formes de violence les plus courantes².

Bien qu'il manque des études spécifiques sur la VEFT, ce rapport a révélé que la VFGFT coexiste dans



78% des cas avec la maltraitance financière, montrant ainsi que sa prévalence est alarmante.

¹ Chandrarajan, N., Bedard, T., Thomas, Haileyesus, M. P., Lucente, G. (2021). Access to Economic Resources of Economic Abuse Victims During COVID-19 in the National Capital Region, Canada. (Accès aux ressources économiques des victimes de violence économique pendant la COVID-19 dans la région de la capitale nationale, Canada.) Centre canadien pour l'autonomisation des femmes, 2021. https://ccfwe.org/wp-content/uploads/2024/07/2024-FINAL-Research-Study-Ottawa-Report_Jul-2024-n.pdf

² Cahill, R.; Wong, R. et Hoogendam, R. (2024). « Réflexions sur la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie : sondage auprès du personnel des maisons d'hébergement au Canada. » Ottawa (Ontario) : Hébergement femmes Canada. <https://techsafety.ca/files/WSC0701-Tech-Safety-Report-FINAL-EN-web.pdf>

Les motivations qui poussent les agresseurs à recourir à la violence économique facilitée par la technologie sont notamment les suivantes :

- exploitation financière;
- contrôler l'accès de quelqu'un aux appareils et aux plateformes;
- surveiller l'activité de quelqu'un;
- menaces et intimidations;
- saboter l'indépendance économique de quelqu'un.

EXEMPLES DE TACTIQUES DE VIOLENCE ÉCONOMIQUE FACILITÉES PAR LA TECHNOLOGIE ENTRE PARTENAIRES INTIMES VIOLENTS

- manipuler des appareils numériques intelligents pour le foyer, comme les thermostats, l'éclairage, etc., pour augmenter les factures de services publics (cela se produit parfois même après une séparation si l'agresseur a toujours accès aux forfaits familiaux);
- contracter des dettes sur des comptes de téléphonie mobile et autres comptes de télécommunication au nom de la survivante ou dans le cadre d'un forfait familial;
- utiliser des services numériques tels que les virements électroniques pour menacer et intimider les victimes-survivantes;
- détruire ou retenir les appareils que les victimes-survivantes utilisent pour travailler et accéder aux ressources, aux comptes en ligne et aux connexions sociales;
- modifier les mesures de sécurité ou les mots de passe des comptes pour empêcher les survivantes d'accéder à leurs comptes ou à leurs cartes de crédit;
- adhérer de force aux abonnements en ligne ou aux forfaits familiaux d'une victime-survivante sans contribuer financièrement ou accumuler des dettes en son nom;
- supprimer ou vendre des informations et des actifs personnels tels que des fichiers de travail, des jetons non fongibles, des cryptomonnaies, des actions, des œuvres d'art commandées ou des bibliothèques en ligne;
- ouvrir de faux comptes pour inonder l'entreprise en ligne d'une victime-survivante de commentaires négatifs (« sabotage de cotes ») ou signaler frauduleusement l'entreprise;
- abuser de l'anonymat des demandes en ligne de cartes de crédit en demandant des cartes de crédit au nom de la survivante à son insu et sans son consentement pour accumuler des dettes, mais aussi pour nuire à son rapport de solvabilité (par le biais d'une enquête de solvabilité approfondie);
- menacer ou partager des photos hypertruquées ou intimes d'une survivante pour nuire à son employabilité;
- utiliser des sonnettes vidéo pour suivre les déplacements des victimes-survivantes, contrôlant davantage leur comportement ou leurs finances en les rendant craintives à l'idée de quitter la maison pour aller travailler ou effectuer des tâches essentielles.



INCIDENCES DE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE

Outre les incidences générales de la violence entre partenaires intimes sur les victimes-survivantes, la violence économique facilitée par la technologie peut avoir une incidence sur l'accès d'une survivante aux relations sociales et aux services de soutien, aux services et plateformes financières numériques, ainsi que sur l'accès à ses forfaits téléphoniques et de services publics. La VEFT peut également avoir des incidences considérables et durables sur la santé financière et l'indépendance d'une survivante. Par exemple, si une survivante doit déclarer faillite, cela apparaîtra sur son [rapport de solvabilité pendant 6 ou 7 ans](#) ayant ainsi une incidence sur sa sécurité financière et son accès aux services.

La technologie a permis aux agresseurs de continuer à contrôler les victimes et les survivantes en surveillant non seulement leurs activités financières, mais aussi en suivant leurs déplacements, même après la séparation. Cette surveillance persistante a une incidence sur leur sécurité économique, car les agresseurs peuvent manipuler l'accès aux finances, suivre leurs déplacements pour limiter leurs perspectives d'emploi et saper leurs efforts vers l'indépendance, perpétuant ainsi la violence et le contrôle économiques même s'ils ne sont plus physiquement présents.



APPELS À L'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE

Industries (institutions financières, fabricants d'appareils domestiques intelligents, fournisseurs de télécommunications et de services publics)

- Formation et boîtes à outils en littératie numérique pour les prestataires de services sociaux afin d'identifier la violence facilitée par la technologie et la violence économique et de mieux soutenir les survivantes
- Financer la recherche, répondre et réagir à la VEFT et à ses risques de sécurité (les menaces ne proviennent plus uniquement des pirates informatiques et autres attaquants inconnus)
- Conception inclusive de plateformes et de services en ligne qui intègrent les victimes-survivantes dans le développement de fonctionnalités de sécurité pour une rémunération
- Des équipes de service client spécialisées, formées au langage et aux processus tenant compte des traumatismes, peuvent aider les victimes-survivantes en matière de VEFT
- Développer des processus internes permettant de signaler les comptes compromis par un partenaire intime violent
- Rendre les services financiers plus sûrs, par exemple en s'attaquant à l'utilisation abusive des virements électroniques pour menacer ou harceler les victimes
- Développer des protocoles pour « quitter en sécurité » pour permettre aux victimes de déconnecter les appareils à distance ou de changer de propriétaire
- Élaborer des politiques pour sortir en toute sécurité des plans familiaux sans pénalités et des options confidentielles pour maintenir les services aux survivantes
- Faciliter les fonds d'aide aux personnes en difficulté et réduire les coûts des forfaits de téléphones cellulaires ou des services publics pour les survivantes

- Développer des technologies de services financiers qui améliorent la sécurité, comme la reconnaissance faciale et vocale, et des mises à jour régulières des mots de passe pour protéger les personnes contre la maltraitance financière

Gouvernement et décideurs politiques

- Inclure les survivantes dans l'élaboration de règlements en matière de sécurité numérique et de l'Internet des objets (IdO)
- Sensibiliser les femmes et les jeunes à la littératie numérique financière afin de leur fournir des outils proactifs pour assurer la sécurité de leurs comptes et de leurs appareils Veiller à ce que les services soient disponibles dans plusieurs langues (par ex., l'arabe, le dari, l'ukrainien et l'hindi) pour surmonter les barrières linguistiques et améliorer l'accès aux services
- Sensibiliser le public à la VFGFT et à la VEFT
- Aborder les risques potentiels liés à la VEFT lors de l'élaboration d'un modèle de système bancaire ouvert et des services bancaires axés sur le consommateur ou la consommatrice
- Inclure les survivantes et les considérations autour de la VFGFT lors de la modification de la Loi sur les télécommunications (interdisant aux fournisseurs de services de facturer aux consommateurs ou consommatrices des frais de changement et facilitant aux clients l'annulation ou la modification des forfaits avec leur fournisseur actuel)
- Investir et développer les infrastructures pour accroître la connectivité et l'équité numérique partout au Canada, en particulier dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord
- Financer des organismes et la recherche axés sur la VEFT
-

APPELS À L'ACTION



RESSOURCES POUR LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE ÉCONOMIQUE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE

- **Application STEAR (Support Tool for Economic Abuse Recovery - Outil de soutien pour le rétablissement des victimes de violence économique)** (Centre canadien pour l'autonomisation des femmes) - Application mobile du Centre canadien pour l'autonomisation des femmes avec des informations et des ressources sur la violence économique (en anglais, français, arabe, ourdou et hindi). <https://ccfwe.org/stear-personalized-support-for-economic-abuse-recovery/>
- **Fiches d'information sur la violence économique** (Centre canadien pour l'autonomisation des femmes) - Informations et ressources sur la violence économique pour le personnel de première ligne, le personnel bancaire et les survivantes (en anglais, français, arabe, ourdou et hindi). <https://ccfwe.org/education-and-resources-factsheet/>
- **Sécurité technologique Canada** (Hébergement femmes Canada) - Diverses recherches, boîtes à outils et ressources pour les survivantes et le personnel de première ligne sur la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie et sur la façon d'utiliser la technologie en toute sécurité (en anglais et en français). <https://techsafety.ca/>
- **Inacceptable : Intervenir contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie** (Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes) - Informations sur la violence facilitée par la technologie et les recours juridiques potentiels pour les victimes-survivantes (en anglais et en français). <https://www.leaf.ca/factsheet/unacceptable-responding-to-technology-facilitated-gender-based-violence/>
- **Financial Abuse and Technology - Maltraitance financière et technologie** (National Network to End Domestic Violence - Réseau national pour mettre fin à la violence entre partenaires intimes) - Boîte à outils d'information et stratégies basées aux États-Unis pour sécuriser les informations d'identité financière en ligne. (en anglais seulement). <https://www.techsafety.org/financial-abuse-and-technology>

Contact: info@ccfwe.org
www.ccfwe.org



CANADIAN CENTRE
FOR WOMEN'S
EMPOWERMENT

CENTRE CANADIEN
POUR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES

